

Titre de la présentation: Partages d'expérience, enseignements des nouvelles parties

Session 05: Adhésion aux Conventions et appui au processus d'adhésion

Niokhor NDOUR

Directeur de la DGPRE

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal

Atelier Régional

sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines

Splendid Hotel, 3- 5 May 2023, Ouagadougou, Burkina Faso



Plan

- Introduction
- Processus d'adhésion
- Messages clés

Introduction

- **Renforcement de l'engagement exemplaire** en matière de promotion de la gestion durable des ressources en eau au niveau international
- **Consolidation du statut d'acteur majeur**
 - au sein des différents organismes de suivi des questions d'eau
- **Reconnaissance de la part de la communauté internationale** renforcement de l'hydro-diplomatie ; adhésion à des règles et des normes sûres ; respect par les autres acteurs de la communauté internationale
- **Amélioration de la gestion de l'eau au niveau national** l'application des obligations de la Convention notamment celle relative à la prévention, au contrôle et à la réduction des impacts transfrontières significatifs améliore la gestion de la ressource en eau au niveau national

Processus d'adhésion du Sénégal à la Convention sur le 'Eau

Contenu

Manifestation d'intérêt du Ministère en charge de l'Eau

- Saisine du pays par le Secrétariat de la Convention (audience accordée au Secrétariat de la Convention par le Secrétaire général du Ministère en présence du DGPRE en juin 2017 et puis par le Ministre du Sénégal en charge de l'eau à Stockholm en Août 2017)
- Désignation d'une structure pour la conduite du processus d'adhésion: DGPRE.
- Il participe aux réunions de la Convention pour mieux appréhender les activités et le fonctionnement de la Convention (*Sénégal, depuis 2016*)
- Examen de la Convention pour vérifier son adéquation avec la Constitution et les textes juridiques nationaux et régionaux avec l'appui du Conseiller juridique du Ministère

Contenu

Partage de la Convention au sein des structures concernées du Ministère en charge de l'Eau, pour une meilleure appropriation

- Transmission d'une lettre officielle du Ministre en charge de l'Eau, par le biais de la Mission permanente du pays auprès de l'ONU à Genève, à la Secrétaire de la Convention pour manifester l'intérêt du pays pour la Convention (*Sénégal, 20 novembre 2017*)

Contenu

Organisation d'un atelier national d'information et de partage sur la Convention. Participants : Parlement, Primature, ministères sectoriels concernés, organismes de bassin, pays riverains, PTF, société civile, médias, ... (*Sénégal, le 15 février 2018, soit 3 mois après manifestation officielle d'adhérer à la Convention*)

- Rencontre avec le SGG (Secrétaire de la Convention, collègues et DGPRE)

Contenu

Elaboration d'une fiche technique ou note de présentation, par le Ministère en charge de l'Eau, pour le Ministère en charge des Affaires étrangères, notamment le service des affaires juridiques et consulaires

- Après examen, transmission de la fiche technique au SGG, pour la programmation du projet de ratification en Conseil des Ministres *(Sénégal, examen et adoption par le CM le 14 mars 2018, un mois après la tenue de l'atelier)*

Contenu

Examen et adoption, en Commission Technique puis en plénière, par le Parlement de la loi autorisant le PR à ratifier la Convention (*Sénégal, 1^{er} juin 2018, soit 3 mois après adoption en CM, 4 mois après l'atelier*)

- Signature de la loi par le PR et publication au Journal officiel (*Sénégal, signature par le PR, le 14 juin 2018*)

Fin du processus au niveau national

Contenu

- Dépôt des instruments de ratification portant adhésion à la Convention sur l'Eau à la Section Traités, au Secrétariat général des Nations Unies à New York
(Sénégal, dépôt le 31 août 2018 au SG de l'ONU, 2 mois après signature par le PR)
- Le Sénégal est officiellement membre de la Convention sur l'Eau le 29 novembre 2018, soit un an après sa manifestation officielle d'adhésion

Messages clés de synthèse

Préparer en amont les autorités concerné par le processus d'adoption du texte : MAE, SGG, PM, AN et PR, avec l'accompagnement du Secrétariat de la Convention

Adopter une approche participative en impliquant tous les acteurs concernés pour une meilleure connaissance de la Convention. Toutefois, ce partage ne doit pas durer dans le temps.

Assurer le portage du projet d'adhésion et éviter la non implication des autorités ainsi que les lenteurs administratives



Merci de votre attention



Plus d'information

[Site web](#)

[Adresse email](#)